Société de Tir de la Plaine de l'Ain

RESERVE STPA
☐ Demande validée
☐ Demande rejetée

FICHE PREALABLE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE

DATE LIMITE : 15 mai pour la rentrée de septembre **30 novembre pour la rentrée de janvier**

Formulaire à retourner par mail à : ste-tir-plaine-ain@orange.fr ou à déposer au stand le samedi matin ou dimanche matin. (de 9h00 à 12h00)

Merci d'écrire en lettres capitales

Nom – Prénom : ……

Né(e) le : ……./…..../…… **à** : ……..…….. **Dép**. : …….

Nom de jeune fille : ……

Adresse : …….

Code postal : ……. **Ville** : …….

Profession : …….

Adresse email : ……..……...

Téléphone : …….…….

Parrainage : …….……

PHOTO

PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE NOUVEAUX INSCRITS

IMPORTANT : Vous devez impérativement être en mesure de suivre 8 séances de formation hebdomadaires d'environ 1h30 de pratique + 1 séance théorique de 1h30 en semaine à 17h30 env.
Exemple : si vous êtes disponible le samedi matin, vous devrez être présent 8 samedis de suite. (En général de mi septembre à mi novembre ou de mi janvier à mi mars)

Merci d'indiquer vos jours de disponibilité pour les **formations obligatoires** : (plusieurs choix possible)

☐samedi matin 9h-10h30 ☐dimanche matin 9h-10h30 ☐lundi 14h-15h30

☐samedi matin 10h30 12h00 ☐dimanche matin 10h30-12h00 ☐mercredi 14h-15h30

Quelles sont vos motivations pour pratiquer le tir sportif au sein de la STPA ?

Les candidatures seront examinées par le bureau de la STPA. En fonction du nombre de places, les personnes retenues seront conviées pour un entretien. La réponse définitive sera adressée par mail au plus tard le **30 juin** pour la rentrée de septembre et le **20 décembre** pour la rentrée de janvier. Le nombre de places peut varier en fonction du nombre de formateurs disponibles.

PIECES A FOURNIR EN CAS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION

☐Certificat médical moins d'1 an ☐Pièce d'identité valide ☐Justificatif de domicile ☐Formulaire personne à prévenir en cas d'accident

En remplissant cette demande d'inscription, je m'engage avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter le contenu. (Disponible sur le site www.club-de-tir-stpa.fr)

DATE SIGNATURE

COUT au 01/09/2024 : Droit d'entrée : 125€ Cotisation : 210€
Location arme-munitions-cibles pour la formation : 150€
Possibilité de régler en 3 fois